

Réunion de rentrée - Ecoles

07 Novembre / 17:30 / Pavillon Daviel

PARTICIPANTS

- **Pierre-Marie Ganozzi, Adjoint en charge du Plan écoles et du bâti scolaire**
- **Pierre Huguet, Adjoint en charge de l'Éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives**
- **Noé Perrard Chargé de Mission "éducation" auprès de la DGA des Petit.e.s Marseillais.e.s**
- MPE13
- PEEP13
- FCPE13 (Cécile Baron et Christophe Merlino)

EXCUSÉE

- **Marie Batoux adjointe en charge de l'Éducation populaire**

ORDRE DU JOUR

- Point sur la rentrée par les élus à la Ville de Marseille en charge des écoles

1. Bâti scolaire

Pierre-Marie Ganozzi (Pierre-Marie Ganozzi) précise que la première année du mandat a été consacrée à des travaux urgents recensés par l'audit technique qui avait été réalisé sous le mandat précédent. La 2ème année a été dédiée à l'élaboration du Plan écoles et à la constitution de la SPEM (Société publique des écoles marseillaises) décidée en décembre 2021. Il s'agit d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN), associant à parts égales la Ville et l'État, elle devra orchestrer 1, milliard d'euros de travaux (dont 400 M€ financés par l'Etat) dans les 9 prochaines années. Le directeur général M. Vincent Bourjaillat a été nommé en septembre 2022 à la suite d'une expérience similaire à Grenoble et auparavant au Grand Paris.

La FCPE13 demande quel sera le périmètre d'action de la SPEM : Le remplacement d'une chaudière par exemple, sera-t-il de la responsabilité de la SPEM ou de la Ville ? la FCPE13 craint un empilement des prises de décisions et le risque du sempiternel "renvoi de balle" : ce n'est pas moi, c'est eux ...

Pierre-Marie Ganozzi précise que les 174 nouvelles écoles qui seront construites ou remises à neuf dans le cadre du Plan Écoles seront gérées par la SPEM pour les travaux d'entretien. Rappelons que cela ne concerne à ce jour que 15 écoles dont 5 en Marché Global de

Performance et 5 chantiers décidés sous la mandature précédente (ex : Jolie Manon ou Marceau). 80 des 174 écoles devraient être livrées avant fin 2026.

Les autres écoles continueront à être gérées par la Ville pour la maintenance et l'entretien.

Selon Pierre-Marie Ganozzi, certaines prérogatives de la SPEM demeurent dans le flou et méritent effectivement d'être précisées.

La FCPE13 propose la mise en place d'un collège de maîtrise des usages auquel participeraient des représentants de parents d'élèves (collège identique à celui de la SPLA-IN pour lutter contre le logement insalubre en centre ville).

Pierre-Marie Ganozzi reconnaît ne pas y avoir pensé mais semble être ouvert à cette proposition. Il demande à la FCPE13 d'envoyer un courrier pour faire une demande officielle.

Pierre-Marie Ganozzi annonce que la 3ème année qui commence a pour objectif de "se rapprocher des usagers et de leurs demandes".

Pour cela

- création du **PETEC** Pole Entretien et Travaux Ecoles et Crèches
- outil de demande et de suivi des travaux : entrée unique (n° tel) pour une meilleure traçabilité des demandes

L'Acquisition d'un logiciel de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) est en cours.

L'idée est de reconstruire une compétence municipale mieux organisée et mieux répartie sur l'ensemble du territoire en affectant un groupe de techniciens qualifiés à un secteur. Des écoles vont tester ce nouveau dispositif dans le courant du 2ème trimestre.

Ces changements vont nécessiter le recrutement de techniciens travaux par la Ville mais également par la SPEM.

La FCPE 13 demande si dans le dispositif Marseille en grand, il est prévu des acquisitions immobilières avec la possibilité de construire des équipements sportifs, des cuisines (pour sortir de la restauration made in Sodexo et envisager des centres de productions à taille plus réduite que l'unique centre de production actuel de pont de Vivaux)

En effet il y aura des acquisitions immobilières et tous les nouveaux programmes (actuellement au nombre de 5) prévoient la construction d'un gymnase ouvert et des tiers lieux tels que des bibliothèques ouvertes sur le quartier ou des locaux dans lesquels pourront s'installer les professions paramédicales tels que des orthophonistes.

La FCPE13 évoque également les travaux nécessaires pour que les écoles soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pierre-Marie Ganozzi rassure en indiquant que les programmes neufs intégreront les normes d'accessibilité. Pour les autres bâtiments scolaires, les choses se feront petit à petit en lien avec la SOLEAM. Pour contourner les problèmes liés à cette gestion, le passage de cette compétence à la Ville est envisagé.

La sécurisation des abords des écoles et l'avancée du dispositif de la rue aux écoles sont également soulevées par la FCPE13. Pierre-Marie Ganozzi nous assure que Sophie Guerard, adjointe en charge du dossier, est en dialogue permanent avec la Métropole sur cette question mais Pierre-Marie Ganozzi souligne le manque de communication des services d'aménagements métropolitains qui mènent des travaux de transformation de la voirie autour de écoles sans en avertir la mairie. Les choses pourraient évoluer avec un transfert de compétence de ces questions à la Ville. La FCPE13 fait remarquer que la mairie peut tout de même déposer des arrêtés pour bloquer la circulation sur des plages horaires correspondant aux heures d'entrée-sortie des élèves. Certes mais ce n'est pas la stratégie adoptée par la mairie à ce jour.

Le dispositif "petits piétons" qui emploie sur contrats courts des retraités (de moins de 70 ans) pour sécuriser les abords des écoles est une première avancée. La mairie envisage de mobiliser la police municipale pour assurer quotidiennement la sécurité des élèves.

La FCPE13 demande à ce que les DTA (Diagnostic Technique Amiante) soient communiqués. Pierre-Marie Ganozzi s'étonne que ce ne soit pas le cas et le MPE13 affirme qu'ils sont en ligne sur l'open data de la Ville de Marseille. Après vérification, nous ne les avons pas trouvés, une demande va être reformulée dans les prochains jours.

Le MPE13 rappelle qu'il est nécessaire d'aménager les écoles pour supporter les fortes chaleurs.

Pierre-Marie Ganozzi rappelle qu'un Plan Canicule a été voté en juillet par le Conseil Municipal pour équiper les écoles en ventilateurs et brumisateurs.

La mise en œuvre des PPMS est évoquée. Pierre-Marie Ganozzi précise que la loi Rilhac a allégé la responsabilité des directeurs avec un rôle DSDEN accru.

Certaines écoles à risques particulier seront fléchées pour la mise en place de PPMS portatif, téléphone portable pour chaque enseignant avec communication en interne + police. Ce dispositif va être testé dans une trentaine d'écoles.

Au sein de la direction de l'éducation de la Ville, une personne chargée des écoles en difficulté est en cours de prise de fonction pour fournir une réponse adaptée et différenciée pour les écoles qui cumulent les difficultés.

La FCPE13 interroge également la qualité de l'air et les mesures qui seront prises dans le cadre du Plan écoles. Pierre-Marie Ganozzi assure que la meilleure pratique reste d'ouvrir les fenêtres et préconise l'installation de capteurs de CO2. Il tient à simplifier le fonctionnement des écoles.

Les nouveaux programmes seront équipés de système de ventilation avec filtrage de l'air.

2. Education

Pierre Huguet fait un bilan du nouveau processus d'inscriptions à la rentrée 2022 en pointant des difficultés dans certaines écoles par manque de communication avec l'Education Nationale.

Pierre Huguet souligne qu'il n'y a pas d'augmentation globale des effectifs mais de forts mouvements de population. Un travail sur la sectorisation est nécessaire et réclamé depuis 2 ans par la FCPE13. Un poste de chargé de mission sur la sectorisation a été voté au dernier CM et la mairie est en train de se doter (enfin) d'un outil de prospective démographique afin d'estimer les entrées en PS.

L'objectif est d'améliorer la carte solaire. Un bilan conjoint va être effectué par la ville et l'EN sur cette année afin d'anticiper les inscriptions pour la rentrée 2023 et entamer la refonte de la carte scolaire.

Un logiciel de prévisions scolaires est en cours de contractualisation qui apportera de l'aide à la construction des écoles pour adapter les capacités d'accueil.

Fort de ces nouvelles données, la Ville mettra en place un nouveau processus d'inscription pour la rentrée 2024-25.

Concernant les dérogations, Pierre Huguet et Noé Perrard réaffirment la volonté de la Ville de faire des ces dérogations une exception.

La ville va mettre en place une Commission de dérogations pour statuer sur les demandes et prendre des décisions au plus proche de la vie des familles. La Ville a proposé que les fédérations de parents d'élèves participent à cette commission mais pour le MPE13 ce n'est pas la place des parents. La proposition est donc abandonnée.

La FCPE13 s'est toujours battue contre le manque de personnel dans les écoles qui fait du taux d'encadrement pratiqué sur la pause méridienne des écoles de Marseille le plus bas de France. Elle réclame que les enfants bénéficient de conditions d'accueil assurant leur sécurité et leur bien être avant tout. Les taux inscrits dans le protocole d'accord sur le droit de grève de 1/30 en maternelle et 1/60 en

élémentaire étaient indignes. Les écoles et les cantines doivent rester ouvertes mais pas dans n'importe quelles conditions pour les enfants.

Sur les postes ouverts par la Mairie, il y a eu 350 candidatures et 175 candidats reçus.

32 postes de coordinateurs créés (mise en place du dédoublement des secteurs) : 19 prises de fonction d'ici janvier 2023, 4 embauches en cours. Les postes de responsables de secteur sont tous pourvus : 6 agents en poste, 2 prendront leurs fonctions d'ici janvier 2023. Une seule ancienne chef de secteur a été maintenue en poste.

La Ville travaille à la reconstitution d'une brigade volante pour assurer les remplacements.

Sur 100 postes d'agents d'entretien ouverts, 50 ont été recrutés et 50 autres postes restent à pourvoir. Ces recrutements sont des CDD à temps plein en attendant l'ouverture de postes au concours.

Concernant les postes d'ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés en Écoles Maternelles) : 130 postes ouverts en CDD 1 an avec préparation au concours. 90 prises de fonction + 16 embauches en cours + 22 postes à couvrir.

Depuis 4 ans les recrutements d'agents des écoles sont en hausse cependant il reste un besoin résiduel de 80 surveillants cantine pour atteindre le taux d'encadrement de 1/25 en maternelle et 1/50 en élémentaire.

La FCPE13 demande à Pierre Huguet si ce taux d'encadrement va être amélioré et sur quelle échéance. Pierre Huguet informe que l'objectif de la Ville est de transformer la pause méridienne en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) qui la contraindrait à respecter des taux d'encadrement de 1 adulte pour 12 enfants en maternelle et 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire. Mais cela nécessiterait de reconstruire une filière d'animation. La FCPE13 a toujours défendu l'idée de passer le temps de pause méridienne en accueil collectif de mineurs. La FCPE13 demande si l'intention est de recruter des animateurs municipaux ou de poursuivre la délégation sous forme de marché public. Pierre Huguet indique que rien n'est tranché à ce jour.

Pierre Huguet nous annonce qu'une concertation va être lancée concernant les cantines marseillaises du futur. Il prévoit d'inviter les fédérations de parents d'élèves lors d'une première réunion de lancement (le 23/11) qui sera suivie de 2 autres réunions. Pierre Huguet a demandé aux adjoints de secteur de sélectionner des APE (affiliées ou pas) pour participer à cette concertation.

Cette concertation servira aux conclusions de l'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) à dresser l'état des lieux de la restauration scolaire à Marseille et de faire des propositions pour une nouvelle organisation à partir de septembre 2025.

La FCPE13 s'est toujours prononcée pour une remunicipalisation de la restauration scolaire à Marseille pour ne plus être dépendant de marchés passés avec des géants de la restauration collective tels que Sodexo. C'est la position que la FCPE13 défendra lors de cette concertation.

Pour consulter les emplois proposés à la ville de Marseille : <https://www.marseille.fr/mairie/emplois/les-offres-d-emplois>